

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 FEVRIER 2021

Convocation du 01 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, , BONNEFOY Jérôme, DECROCK Clotaire, PLISSON Marie-Claude, ALLEGRET Myriam, MATHIEU Ludovic, CHEVALIER Pierre

Absents excusés : VIDEGRAIN Emilie, CHEVALIER Pierre

Secrétaire : DECROCK Clotaire

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 15 janvier 2021 qui est accepté à l'unanimité.

1°) Délibération 2021-04 : RECRUTEMENT vacataire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les travaux de mise en sécurité de l'atelier municipal dit « le hangar » situé à Saint Pierre les Bois.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que la vacation soit rémunérée:

- Sur la base d'un forfait brut de 221 € pour la prestation, après services faits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer les travaux de mise en sécurité de l'atelier municipal dit « le hangar » situé à Saint Pierre les Bois

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de la vacation :

- sur la base d'un forfait brut de 221 € pour la prestation

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de différents devis pour l'achat de matériels de fauchage
M. le Maire ainsi que m. Mariotti expliquent au Conseil l'intérêt de faire l'acquisition d'un tracteur, d'un broyeur et d'une faucheuse afin de limiter le coût du recours à une entreprise.
Ils présentent différents devis ainsi que plusieurs plans de financement envisageables.
Le choix définitif sera débattu lors d'un Conseil ultérieur.
- Avenir de l'école
M. le Maire revient sur la réunion d'information à destination des parents d'élèves quant au devenir de l'école de Saint Pierre Les Bois qui s'est déroulée le jeudi 21 janvier 2021. Il réaffirme sa position de maintenir l'école ouverte tant que le nombre d'effectifs le permettra.

La séance est levée à 21H30.

